

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Synthèse des propositions de l'UNPS au Ségur de la Santé

L'Union Nationale des Professionnels de Santé (UNPS) a publié, la semaine dernière, sa [contribution au Ségur de la Santé](#).

L'Union tient à rappeler son attachement aux conventions nationales et alerte sur les conséquences en termes de disparité dans l'accès aux soins des patients, qui ne manqueraient pas de survenir en cas de régionalisation de l'ONDAM. En outre, afin d'évaluer de manière plus juste les dépenses strictement inhérentes aux soins de ville, l'UNPS demande une individualisation, dans l'ONDAM, de l'enveloppe des prescriptions hospitalières effectuées en ville (PHEV).

Par ailleurs et comme indiqué dans le [communiqué de presse publié le 18 juin dernier](#), les « équipes ouvertes » naturellement formées autour du parcours de soins du patient doivent enfin être reconnues et soutenues. Cette reconnaissance et ce soutien doivent notamment se traduire par une volonté politique de rendre les outils de la coordination (certains existant déjà) utilisables par tous et interopérables. L'acte de coordination doit être généralisé à toutes les professions de santé et une rémunération spécifique, négociée avec l'Assurance maladie dans le cadre de l'ACIP, doit y être associée.

A noter également que le développement du parcours de soins du patient dans le cadre de ces équipes ouvertes facilitera, notamment, la mise en place d'une démarche préventive plus efficiente et qui se doit d'être systématique, chaque professionnel de santé apportant ses compétences en la matière.

La prévention, le dépistage et l'éducation pour la santé font partie intégrante des soins de premier recours. Il est donc impératif que les autorités reconnaissent la prévention comme un investissement en termes de santé publique et, in fine, en termes de dépenses. La prévention doit être reconnue et valorisée pour toutes les professions de santé.

En outre, les mesures relatives à toutes les composantes de la télésanté mises en place pendant la crise sanitaire doivent être rendues pérennes, selon des critères définis par chaque profession. Comme pour les équipes de soins ouvertes, des outils fiables, protecteurs des données de santé et interopérables doivent être mis à disposition des professionnels de santé souhaitant exercer dans le cadre de la télésanté.

Enfin, l'UNPS demande à ce que les propositions émises par les organisations représentatives des 400 000 professionnels de santé libéraux qu'elle regroupe, acteurs incontournables du système de français, soient mieux entendues dans le cadre des propositions du Ségur.

Les mesures financières et de simplification qui seront proposées ne doivent se limiter ni au secteur hospitalier ni à une simple ouverture de ce dernier sur la ville. Les missions de chaque professionnel de santé, libéral ou hospitalier, ainsi que de tous les professionnels médico-sociaux doivent être clairement définies, le parcours de soins simplifié et connu des patients et de l'ensemble des acteurs de santé.

Pour consulter la contribution de l'UNPS au Ségur de la Santé : cliquez [ici](#).

Contact presse : mathilde.guest@unps-sante.org